



Présidence : Pays-Bas

**SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT  
(457ème séance plénière)**

1. Date : Vendredi 20 juin 2003

Ouverture : 15 h 50

Clôture : 15 h 55

2. Présidence : M. K. Vosskuhler

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT  
DE LA MISSION DE CONTROLE DE L'OSCE A  
SKOPJE CHARGEE D'EVITER LE  
DEBORDEMENT DU CONFLIT

Présidence

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 547 (PC.DEC/547)  
sur la prorogation du mandat de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje  
chargée d'éviter le débordement du conflit ; le texte de cette décision est joint  
en annexe au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT  
DE LA MISSION DE L'OSCE EN MOLDAVIE

Présidence

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 548 (PC.DEC/548)  
sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Moldavie ; le texte  
de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT  
DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE  
EN UKRAINE

Présidence

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 549 (PC.DEC/549)  
sur la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en  
Ukraine ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Vendredi 27 juin 2003 à 10 heures, Neuer Saal